

# COMMUNE DE CHABANAIS

## CONSEIL MUNICIPAL

### Réunion du 15 mai 2018

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter un point : redevances pour l'occupation du domaine public des réseaux électriques et de communications électroniques – mutualisation au sein du SDEG 16.

#### I. TARIFS – ACCUEIL DE LOISIRS ETE

Les tarifs 2018 pour les séjours d'été de l'ALSH sont fixés comme suit :

##### ALSH

		<b>Enfants Commune de Chabonais, Exideuil, Pressignac</b>	<b>Enfants hors Commune</b>
<b>TARIF 1</b>	QF > 680	11,40 €	12,40 €
<b>TARIF 2</b>	QF de 531 à 680	10,40 €	
<b>TARIF 3</b>	QF de 401 à 530	9,40 €	
<b>TARIF 4</b>	QF de 0 à 400	8,40 €	

Participation Commune de Chabonais :

Tarif 1 : 1 €/jour

Tarif 2 : 2 €/jour

Tarif 3 : 3 €/jour

Tarif 4 : 4 €/jour

##### SEJOUR PLEIN AIR SAINT-CYR

		<b>Enfants Commune de Chabonais+ Communes associées</b>	<b>Enfants hors Commune</b>
<b>TARIF 1</b>	QF > 680	133,11 €	138,11 €
<b>TARIF 2</b>	QF de 531 à 680	128,11 €	
<b>TARIF 3</b>	QF de 401 à 530	123,11 €	
<b>TARIF 4</b>	QF de 0 à 400	118,11 €	

Participation Commune de Chabonais (pour les 4 jours) :

Tarif 1 : 5 €

Tarif 2 : 10 €

Tarif 3 : 15 €

Tarif 4 : 20 €

## SEJOUR CPA LATHUS

		<b>Enfants Commune de Chabanais+ Communes associées</b>	<b>Enfants hors Commune</b>
<b>TARIF 1</b>	QF > 680	194 €	204 €
<b>TARIF 2</b>	QF de 531 à 680	189 €	
<b>TARIF 3</b>	QF de 401 à 530	184 €	
<b>TARIF 4</b>	QF de 0 à 400	179 €	

Participation Commune de Chabanais :

Tarif 1 : 10 €

Tarif 2 : 15 €

Tarif 3 : 20 €

Tarif 4 : 25 €

## SEJOUR LAC DE HAUTE-CHARENTE

		<b>Enfants Commune de Chabanais+ Communes associées</b>	<b>Enfants hors Commune</b>
<b>TARIF 1</b>	QF > 680	35,20 €	37,20 €
<b>TARIF 2</b>	QF de 531 à 680	33,20 €	
<b>TARIF 3</b>	QF de 401 à 530	31,20 €	
<b>TARIF 4</b>	QF de 0 à 400	29,20 €	

Participation Commune de Chabanais :

Tarif 1 : 2 €

Tarif 2 : 4 €

Tarif 3 : 6 €

Tarif 4 : 8 €

## **II. MOTION**

Est approuvée la motion proposée par Monsieur le Sénateur, Michel BOUTANT, pour améliorer l'orientation médicale des malades (en fonction de la pertinence géographique). En effet, le constat est fait que les malades peuvent être dirigés sur Angoulême alors que Saint-Junien ou Limoges permettrait une prise en charge de meilleure efficacité du fait notamment de leur proximité géographique.

## **III. MODIFICATION N° 4 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE**

Est approuvée la modification n° 4 des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine qui porte sur la restitution du village de vacances de Montemboeuf à la Commune de Montemboeuf.

## **IV. MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIERE**

Est approuvé la modification des statuts de la fourrière qui porte sur le rattachement de la Commune de Barbezières au syndicat.

## **V. CREATION DE POSTES SAISONNIERS**

La création de postes saisonniers est décidée pour le Centre de Loisirs et le local jeunes :  
Centre de Loisirs : 6 adjoints d'animation à temps complet.

## **VI. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION BAFA**

Est acceptée la prise en charge des frais de formation BAFA d'une animatrice en emploi avenir au service Enfance-Jeunesse.

## **VII. AVANCEMENT DE GRADES – CREATION DE POSTES**

Le 18 mai 2018, la Commission Administrative Paritaire se réunira pour statuer sur les propositions d'avancements de grades, sous réserve de l'avis favorable, il est nécessaire de créer les postes suivants au 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (30 h)
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
- Adjoint territorial du patrimoine ppal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
- ATSEM : création du poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Animation : création du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
- Filière technique : (2 postes) adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe (30h), adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe (31h50).

## **VIII. INTEGRATION D'UN AGENT DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE**

Suite à la demande de Madame Sandrine BOUTANT afin d'intégrer la filière administrative, la Commune a saisi pour avis la Commission Administrative Paritaire qui a émis un avis favorable le 24 avril 2018. Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## **IX. CONVENTION – REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Est approuvée la convention à passer concernant les redevances pour l'occupation du domaine public des réseaux électriques et de communications électroniques – mutualisation au sein du SDEG 16.

## **X. DECISION MODIFICATIVE**

Elle concerne une ouverture de crédits pour régler une facture d'AGUR de 1 379,99 €.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Lecture est donnée du règlement de fonctionnement de la Maison Petite Enfance rédigé communément avec la structure d'Exideuil.

Un point est fait sur les futurs travaux de réhabilitation de la cantine et d'extension de la Maison de la Petite Enfance.